

Ville de



DECISION MODFICATIVE N°1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXERCICE 2021

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
DE GONESSE**

Numéro SIRET : 26950062500018

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°1

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL CCAS

ANNEE 2021

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	Sans Objet
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	x
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	x
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	x
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	x
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	x
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
A4 - Etat des provisions	x
A5 - Etatlement des provisions	x
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	x
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	x
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	x
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	x
A8 - Etat des charges transférées	x
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	x
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	x
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	x
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	x
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	x
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	x
B1.6 - Etat des engagements reçus	x
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	x
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	x
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	x
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	x
C3.2 - Liste des établissements publics créés	x
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	x
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	x
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

95062

BP

2021

I - INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

I

A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		26 139
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)		91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	58.11 €	NON DISPONIBLE
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	49.84 €	NON DISPONIBLE
4	Dépenses d'équipement brut/population	2.96 €	NON DISPONIBLE
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52.12%	NON DISPONIBLE
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5.94%	NON DISPONIBLE
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V – Le présent budget a été voté sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-15 100.00	-15 100.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	-15 100.00	-15 100.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-15 100.00	-15 100.00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 207.34				191 207.34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	791 600.00		-6 000.00	-6 000.00	791 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	539 214.00		-10 300.00	-10 300.00	528 914.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 528 021.34		-16 300.00	-16 300.00	1 511 721.34
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 200.00	1 200.00	2 200.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)			5 000.00	5 000.00	5 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 529 021.34		-10 100.00	-10 100.00	1 518 921.34
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	14 110.55		-5 000.00	-5 000.00	9 110.55
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 110.55		-5 000.00	-5 000.00	9 110.55
	TOTAL	1 543 131.89		-15 100.00	-15 100.00	1 528 031.89

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 528 031.89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00		-25 000.00	-25 000.00	7 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 700.00		9 000.00	9 000.00	43 700.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00				1 250 600.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	1 317 300.00		-16 000.00	-16 000.00	1 301 300.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00		900.00	900.00	1 400.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 317 800.00		-15 100.00	-15 100.00	1 302 700.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 317 800.00		-15 100.00	-15 100.00	1 302 700.00
	TOTAL	1 317 800.00		-15 100.00	-15 100.00	1 302 700.00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2) 225 331.89

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 528 031.89

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	9 110.55	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-------------------------------------	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	II A3
--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 444.21				77 444.21
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	77 444.21				77 444.21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)					77 444.21
	Total des dépenses réelles d'investissement	77 444.21				77 444.21
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					77 444.21
	TOTAL	77 444.21				77 444.21

+ **D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **77 444.21**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)					77 444.21
	Total des recettes réelles d'investissement					77 444.21
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	9 110.55				9 110.55
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 110.55				9 110.55
	TOTAL	9 110.55				9 110.55

+ **R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)**

68 333.66

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **77 444.21**

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	9 110.55
---	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retranscrites dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	-6 000.00		-6 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-10 300.00		-10 300.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00		1 200.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00	-5 000.00	
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-10 100.00	-5 000.00	-15 100.00

+ **D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **-15 100.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION OU A DISPOSITION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTE DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+ **D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <>opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-25 000.00		-25 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES	9 000.00		9 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	900.00		900.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-15 100.00		-15 100.00
+				

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-15 100.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIAZION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total				
+				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 207.34		
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	15 000.00	9 000.00	9 000.00
60623	ALIMENTATION	58 700.00	1 000.00	1 000.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000.00	-1 000.00	-1 000.00
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	100.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 100.00	-180.00	-180.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00		
6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	3 500.00	180.00	180.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	100.00		
6161	PRIMES D ASSURANCES MULTIRISQUES	1 250.88		
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	1 523.38	88.45	88.45
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	800.00		
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION	9 000.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600.00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 400.00		
6228	DIVERS	13 200.00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 300.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	31 500.00	-9 000.00	-9 000.00
6238	DIVERS	300.00		
6247	TRANSPORT COLLECTIF	12 600.00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	800.00		
6257	RECEPTIONS	800.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 900.30	20.00	20.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 210.40		
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT	8 000.00		
6288	AUTRES	11 222.38	-108.45	-108.45
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 300.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	797 600.00	-6 000.00	-6 000.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	9 430.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 720.00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	7 520.00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	368 000.00		
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	27 040.00	1 300.00	1 300.00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	111 400.00		
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	44 280.00	-1 300.00	-1 300.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	62 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	121 000.00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	39 350.00	-5 000.00	-5 000.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 860.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 000.00	-1 000.00	-1 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	539 214.00	-10 300.00	-10 300.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00		
6561	SECOURS D URGENCE	85 200.00		
6562	AIDE	120 800.00	-44 550.00	-44 550.00
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	308 209.00	34 250.00	34 250.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5.00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 528 021.34	-16 300.00	-16 300.00

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	1 000.00	1 200.00	1 200.00
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES		94.00	94.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		600.00	600.00
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000.00	506.00	506.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)		5 000.00	5 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES ACTIFS CIRCULANTS		5 000.00	5 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 529 021.34	-10 100.00	-10 100.00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	14 110.55	-5 000.00	-5 000.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 110.55		
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00	-5 000.00	-5 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 110.55	-5 000.00	-5 000.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 110.55	-5 000.00	-5 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 543 131.89	-15 100.00	-15 100.00
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-15 100.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
 (9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00	-25 000.00	-25 000.00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	32 000.00	-25 000.00	-25 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 700.00	9 000.00	9 000.00
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	11 000.00		
706	PRESTATIONS DE SERVICES	23 700.00	9 000.00	9 000.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 600.00		
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	600.00		
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 250 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 317 300.00	-16 000.00	-16 000.00
(a)=(70+73+74+75+013)				

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	500.00	900.00	900.00
7713	LIBERALITE RECUES		900.00	900.00
773	MANDATS ANNULLES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	500.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 317 800.00	-15 100.00	-15 100.00

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 317 800.00	-15 100.00	-15 100.00
+			
RESTES A REALISER N-1 (10)			+
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-15 100.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisation>>).
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	77 444.21		
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	53 440.00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	180.00		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8 930.55		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	14 893.66	-234.98	-234.98
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		234.98	234.98
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement	77 444.21		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opè. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	77 444.21		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	77 444.21		
--	-----------	--	--

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières				
Opé. pour compte de tiers n°...(5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	9 110.55		
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH	180.00		
28183	MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 811.20		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 119.35		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 110.55		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	9 110.55		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	9 110.55		
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)
LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour Information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détaller les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GÉNÉRAUX	INVESTISSEMENT		A1
			1	2	
DEPENSES					
Dépenses réelles			62 785.53		
- Equipements municipaux (2)					
- Equip. non municipaux (c/204) (3)					
- Opérations financières					
Dépenses d'ordre					
Total dépenses de l'exercice		62 785.53			
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses d'investissement		62 785.53			
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	9 110.55				
RAR N-1 et reports	68 333.66				
Total cumulé recettes d'investissement	77 444.21				
FONCTIONNEMENT					
Total dépenses de l'exercice	10 716.55	847 995.34			
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 716.55	847 995.34			
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	11 000.00	1 258 400.00			
RAR N-1 et reports	226 331.89				
Total cumulé recettes de fonctionnement	236 331.89	1 258 400.00			

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GÉNÉRAUX	INVESTISSEMENT		A1
			1	2	
DEPENSES					
Dépenses réelles					
- Equipements municipaux (2)					
- Equip. non municipaux (c/204) (3)					
- Opérations financières					
Dépenses d'ordre					
Total dépenses de l'exercice		62 785.53			
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses d'investissement		62 785.53			
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	9 110.55				
RAR N-1 et reports	68 333.66				
Total cumulé recettes d'investissement	77 444.21				
FONCTIONNEMENT					
Total dépenses de l'exercice	10 716.55	847 995.34			
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 716.55	847 995.34			
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	11 000.00	1 258 400.00			
RAR N-1 et reports	226 331.89				
Total cumulé recettes de fonctionnement	236 331.89	1 258 400.00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV		
										A1		
Libellé		5 INTERVENTIONS SOCIALES		6 FAMILLE		7		8		9		TOTAL
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes de fonctionnement												

										IV		
										A1		
Libellé		5 INTERVENTIONS SOCIALES		6 FAMILLE		7		8		9		TOTAL
Dépenses réelles												
- Equipements municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c/204) (3)												
- Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes de fonctionnement												

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							
IV - ANNEXES							
Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
Total dépenses d'investissement			62 785,53				
Dépenses réelles			62 785,53				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			62 785,53				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre							
RECETTES							
Total recettes d'investissement		77 444,21					
Recettes réelles		68 333,66					
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		68 333,66					
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		9 110,55					
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		9 110,55					

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							IV A1
INVESTISSEMENT							
Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
Total dépenses d'investissement							
Dépenses réelles							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 658.68					77 444.21
Opérations d'équipement		14 658.68					77 444.21
Opérations pour compte de tiers							77 444.21
Dépenses d'ordre							
REÇETTES							
Total recettes d'investissement							
Recettes réelles							
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ						68 333.66
Opérations pour compte de tiers							68 333.66
Recettes d'ordre							
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						9 110.55

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)					
Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1	2
Total dépenses fonctionnement		10 716,55		847 995,34	
Dépenses réelles		1 606,00		847 995,34	
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		100,00		43 507,34	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				456 930,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				347 464,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 506,00		94,00	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Dépenses d'ordre		9 110,55			
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		9 110,55			

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES					
Total recettes de fonctionnement		236 331,89		1 258 400,00	
Recettes réelles		236 331,89		1 258 400,00	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		226 331,89			
013 ATTENUATIONS DE CHARGES				7 000,00	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		11 000,00			
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				1 250 000,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 400,00	
Recettes d'ordre					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	FONCTIONNEMENT		TOTAL
					DEPENSES	DEPENSES	
Total dépenses fonctionnement		127 000.00		537 320.00			1 523 031.89
Dépenses réelles		127 000.00		537 320.00			1 513 921.34
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		5 000.00		142 600.00			191 207.34
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				334 670.00			791 600.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		122 000.00		59 450.00			528 914.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				600.00			2 200.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
Dépenses d'ordre							9 110.55
042 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION							9 110.55
REÇETTES							
Total Recettes de fonctionnement		1 600.00		31 700.00			1 528 031.89
Recettes réelles		1 600.00		31 700.00			1 528 031.89
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							225 331.89
013 ATTENUATIONS DE CHARGES							7 000.00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 000.00		31 700.00			43 700.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		600.00					1 250 600.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS							1 400.00
Recettes d'ordre							

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

		FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX				
(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIION GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)	10 716.55	847 995.34			858 711.89
	Dépenses de l'exercice	'10 716.55	847 995.34			858 711.89
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100.00	43 507.34			43 607.34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		456 930.00			456 930.00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 110.55				9 110.55
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		347 464.00			347 464.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 506.00	94.00			1 600.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	236 331.89	1 258 400.00			1 494 731.89
	Recettes de l'exercice	236 331.89	1 258 400.00			1 494 731.89
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		7 000.00			7 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	11 000.00				11 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 250 000.00			1 250 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 400.00			1 400.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	225 331.89				225 331.89
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	225 615.34	410 404.66			636 020.00

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04			
		20	21	22	23	24	25				
DEPENSES (2)											
Dépenses de l'exercice											
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL										
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS										
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS										
042	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
65	CHARGES EXCEPTIONNELLES										
67	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS										
68	Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)											
Recettes de l'exercice											
013	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES										
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS										
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS										
77	Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
	A1.1	IV

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 2							
(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
	Résts à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Résts à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 25							
		211	212	213	251	252	253	254	255
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
DEPENSES (2)						
<i>Dépenses de l'exercice</i>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
<i>Restes à réaliser - reports</i>						
RECETTES (2)						
<i>Recettes de l'exercice</i>						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
<i>Restes à réaliser - reports</i>						
SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
Restes à réaliser - reports								
RÉCETTES (2)								
Reçues de l'exercice								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
77	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ							
002	SOLDES (2)							
Restes à réaliser - reports								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de voie choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	(2)	40	41	42	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42				
		411 ETABLISSEMENT S POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
DEPENSES (2)									
<i>Dépenses de l'exercice</i>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
<i>Restes à réaliser - reports</i>									
RECETTES (2)									
<i>Recettes de l'exercice</i>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPIATIONS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ								
<i>Restes à réaliser - reports</i>									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002) apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	127 000.00	127 000.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 000.00	127 000.00	
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 000.00	5 000.00	
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
042	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 000.00	122 000.00	
65	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
68	Restes à réaliser - reports			
RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	1 600.00	1 600.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 600.00	1 600.00	
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 000.00	1 000.00	
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600.00	600.00	
77	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)	-125 400.00	-125 400.00	

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 51		Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
77	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ							
002	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							
								-125 400.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
	A1.1
FONCTION 6 - FAMILLE	

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
011	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS						
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION						
042	AUTRES CHARGES DE GESTION						
65	COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
70	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
74	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
77	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						
					-59 450.00	-59 450.00	-59 450.00
							-505 620.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (figues

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
	Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUIVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8

	DEPENSES (2)	810	811	812	813	814	815	816
Dépenses de l'exercice								
CHARGES A CARACTERE GENERAL								
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS								
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
AUTRE ; CHARGES DE GESTION COURANTE								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice								
ATTENUATIONS DE CHARGES								
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ								
Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83		
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes « reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	IV

		FONCTION 9							
(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
CHARGES A CARACTERE GENERAL									
011	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
012	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
042	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
65	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
67	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
68	Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)			62 785.53		62 785.53
21	Dépenses de l'exercice			62 785.53		62 785.53
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			62 785.53		62 785.53
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)			77 444.21		77 444.21
	Recettes de l'exercice			77 444.21		77 444.21
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 110.55				9 110.55
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	68 333.66				68 333.66
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	77 444.21	-62 785.53			14 658.68

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04
		20	21	22	23	24	25	
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMobilisations corporelles							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS							
	ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							
040								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV			
ELEMENTS DU BILAN					
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT					
		A1.2			

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
21	IMMOBILISATIONS CORPOREELLES			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			
		211	212	213	251	252	253	254
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - report							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - report							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 3

(1)	Libellé	(2)	30	31	32	33	Total
21	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31						Sous-fonction 32		IV
		311	312	313	314	321	322	323	324	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS									
040	ENTRE SECTIONS									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	(2)	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS					
	ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
040	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42			
		411 ETABLISSEMENT S POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
21	IMMOBILISATIONS CORPOREELLES							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
040								
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	INTERVENTIONS SOCIALES	52 Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
040	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 5i		Sous-fonction 5i2 INTERVENTIONS SOCIALES	
		510	511	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)						14 658.68
	Dépenses de l'exercice						14 658.68
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						14 658.68
	Opérations d'équipement						14 658.68
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						-14 658.68

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
DEPENSES (2)						
21	Dépenses de l'exercice					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si l'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	DEPENSES (2)	81	82	83	Total
21	Dépenses de l'exercice					
	IMMOBILISATIONS CORPOREELLES					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8

		Sous-fonction 81					
(1)	Libellé	810	811	812	813	814	815
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 83							
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832
DEPENSES (2)									
21	Dépenses de l'exercice								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01.-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues			

Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN					
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES					A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	9 110.55		
	Ressources propres externes de l'année (a)			
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	9 110.55		
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	180.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 811.20		
28184	MOBILIER	5 119.35		
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R016B(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	9 110.55				9 110.55

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	
Ressources propres disponibles (VIII)	9 110.55
Solde (IX = VIII-IV)(5)	+9 110.55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.